

# Charte déontologique de l'association « Forestiers du Monde® » pour l'Europe

approuvée le 15 novembre 2003 en assemblée générale fondatrice, modifiée le 17 décembre 2004

Toute prise de position et tout engagement de l'association et de ses membres répondent aux exigences humanistes et environnementales suivantes :

## **Exigences humanistes**

- préserver et promouvoir la dignité humaine
- préserver et promouvoir l'intégrité de tout individu et de toute structure démocratiquement constituée, respectant les règles légales et internes de fonctionnement.
- respecter la diversité et la pluralité des cultures humaines
- promouvoir la responsabilité individuelle et collective
- préserver et promouvoir la démocratie
- dénoncer et combattre les effets dévastateurs de la grande corruption et son corollaire, l'impunité
- favoriser le rapprochement des compétences et les collaborations

## **Exigences environnementales**

- apporter une contribution même modeste à la cause environnementale et aux enjeux forestiers contemporains
- fonder les actions et les interventions sur les législations environnementales nationales, internationales et les jurisprudences
- limiter les impacts des activités sur l'environnement
- promouvoir le commerce équitable des produits forestiers et particulièrement du bois et des produits dérivés
- s'informer des dernières découvertes scientifiques environnementales
- approcher et favoriser les fonctionnements écologiques naturels

- assurer la cohérence environnementale des actions et interventions de l'association
- conserver et améliorer les ressources forestières et leur contribution aux cycles mondiaux du carbone
- maintenir la santé et la vitalité des écosystèmes forestiers
- maintenir et encourager les fonctions de production des forêts
- maintenir, conserver et améliorer la diversité biologique dans les écosystèmes forestiers
- maintenir et améliorer les fonctions de protection de la gestion des forêts ( notamment sols et eau)
- maintenir les autres bénéfices et conditions socio-économiques

Les membres veilleront à adopter une attitude éco-citoyenne responsable.